



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY/Agenda/1595  
14 octobre 1971  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

OCT 15 1971  
UN/SA COLLECTION

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1595<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE

Qui se tiendra dans la salle du Conseil de sécurité, au Siège, à New York,  
le vendredi 15 octobre 1971, à 15 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation en Namibie :
  - a) Lettre datée du 17 septembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Botswana, du Burundi, du Cameroun, du Congo (République démocratique du), du Dahomey, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée équatoriale, de la Haute-Volta, du Kenya, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de Maurice, de la Mauritanie, du Niger, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, de la République populaire du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Souaziland, du Tchad, du Togo, de la Tunisie et de la Zambie;
  - b) Rapport du Sous-Comité ad hoc pour la Namibie (S/10330).

-----